



FORMATION DE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Année 2021/2022

Coordonnées personnelles :

Nom Prénom

Nom de jeune fille

Date de naissance / / Lieu de naissance

Adresse
personnelle :

Code Postal.....Ville

Téléphone..... Mobile.....

E-mail.....

Si demandeur d'emploi, n°identifiant :

Nom du conseiller Pôle Emploi :

Situation professionnelle - Lieu de travail :

Fonction exercée

Nom et adresse de l'employeur.....

Code Postal..... Ville

Téléphone..... Télécopie.....

E-mail.....

Nom et coordonnées téléphoniques et mail du responsable hiérarchique :
.....
.....

Adresse pour envoi de la convention et de la facture :

Nom

Adresse

Code Postal..... Ville

Téléphone..... Télécopie.....

E-mail.....

Interlocuteur en charge des formations (mail et téléphone) :
.....
.....
.....

**Pré-requis:**

La formation de maître d'apprentissage (modules de formation « tuteur de proximité, les bases » et « spécifique maître d'apprentissage ») s'adresse à **tout salarié de la Branche professionnelle remplissant les conditions de compétence professionnelle exigées pour devenir un maître d'apprentissage** conformément au décret du 25 octobre 2011 :

- « Etre titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent et justifiant de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé,

Ou

- Justifier de trois années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé et d'un niveau minimal de qualification déterminé par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion. »

Il peut, également, s'élargir à **tout salarié souhaitant se former à la fonction de maître d'apprentissage.**

Rappel : *Le module de formation « tuteur de proximité, les bases » concerne tout salarié de la Branche professionnelle, diplômé du secteur, disposant d'au minimum trois ans d'activité et qui est amené à encadrer des stagiaires en formation initiale, des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou de périodes de professionnalisation mais également des personnes en insertion dans l'emploi.*

La formation de tuteur de la Branche prévoit deux possibilités de dispense du module de formation « Tuteur de proximité : les bases » :

- Pour les titulaires des diplômes et titres ci-après : CAFDES, DEI, DEIS, DSTS, CAFERUIS, DEMF, DCS et autres formations de tuteur (formation de tuteur référent de la Branche, Maître d'apprentissage, Formateur de terrain),

- Et selon les acquis de l'expérience en matière d'exercice de la fonction du stagiaire.

Sous réserve de remplir les conditions requises pour être dispensé, ces dispositions sont applicables pour les maîtres d'apprentissage. Ces salariés peuvent être dispensés du suivi du module « tuteur de proximité, les bases » au regard d'une part des diplômes possédés, et d'autre part de leur expérience professionnelle en matière de tutorat.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Synthèse formations diplômantes (Joindre les copies des diplômes)

| Diplômes | Niveau (3, 4, 5, 6, 7, 8) | Année d'obtention |
|----------|---------------------------|-------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

**Synthèse formations continues (Joindre les copies des attestations de formation)**

| Intitulés | Année | Nombre d'heures |
|------------------|--------------|------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Synthèse du parcours professionnel (joindre CV détaillé)

| Poste occupé | Année | Employeur |
|---------------------|--------------|------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Synthèse du parcours dans la fonction de tuteur et/ou maitre d'apprentissage (joindre justificatif)

| Cadre dans lequel le tutorat a été mis en place (contrat de professionnalisation, formation initiale, période de professionnalisation, personne en insertion dans l'emploi) | Diplôme visé par le stagiaire | Année | Employeur |
|--|--------------------------------------|--------------|------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Critères de dispenses

| | Objectifs | Dispenses | Informations complémentaires |
|---|--|--|--|
| Module 1 : « Tuteur de proximité : les bases » 40h | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation du parcours : la construction et la conduite du projet d'accompagnement ➤ Transmission des savoirs faire et des compétences, dans la perspective d'une construction de l'identité professionnelle ➤ Supervision et évaluation du parcours | Les titulaires du CAFDES, DEIS, DSTS, CAFERUIS, DEMF, DCS sont dispensés ainsi que les salariés ayant suivis d'autres formations : formation tuteur référent de la Branche, Maître d'apprentissage, Formateur de terrain. Les acquis d'expériences antérieures du tuteur. Certains éléments du dossier d'inscription seront transmis à UNIFAF en région et la CPNE se prononcera sur la dispense. | Un tuteur pouvant être dispensé du module 1 peut faire une demande auprès d'UNIFAF afin de suivre ce module. La formation Maître d'apprentissage est composée du module 1 tuteur auquel s'ajoute le module spécifique maître d'apprentissage. |
| Module spécifique Maître d'apprentissage 40h OBLIGATOIRE | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquérir des connaissances sur la formation en alternance dans le cadre de l'apprentissage dans la Branche | | La formation de maître d'apprentissage comprend ce module de formation spécifique ainsi que le module 1 tuteur de proximité – Les bases |

Au regard des critères de dispenses ci-dessus, souhaitez-vous bénéficier de la dispense du module 1 « tuteur de proximité : les bases » (cocher la case correspondante à votre choix):

- Oui**
 Non

Si oui, merci de joindre tout document nous permettant de valider votre demande (copie diplômes, justificatif d'expérience antérieure en tant que tuteur...)

Pour toute demande d'aménagement liée à une situation de handicap, prendre contact avec le référent handicap, Martine LAHITTE :
contact@apradis.eu – 03 22 66 33 99



Parcours de formation sollicité

Cochez la ou les cases correspondantes à votre choix :

| | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> La formation Maître d'apprentissage est composée du Module 1 Tuteur de proximité les bases (40 h de formation) et du module spécifique Maître d'apprentissage (40 h de formation) | 30/09 et 01/10/2021 18 et 19/11/2021 09 et 10/12/2021 13 et 14/01/2022 24 et 25/02/2022 24 et 25/03/2022 |
| <input type="checkbox"/> La formation Maître d'apprentissage est composée du Module 1 Tuteur de proximité les bases (40 h de formation) et du module spécifique Maître d'apprentissage (40 h de formation) | 06/01 et 07/01/2022 03/02 et 04/02/2022 10/03 et 11/03/2022 07/04 et 08/04/2022 19/05 et 20/05/2022 16/06 et 17/06/2022 |

Fait à..... Le.....

Signature du stagiaire

Signature et cachet de l'établissement

Dossier à retourner au plus tard un mois avant le démarrage de la formation à : virginie.carpentier@apradis.eu